

---

Adresse de la société républicaine de la commune de Rougnac (Charente) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de la commune de Rougnac (Charente) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 221;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39383\\_t1\\_0221\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39383_t1_0221_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

jeunes et fiers républicains, suppléant au nombre par leur intrépidité, écraser des colonnes entières de ces cruels et indignes esclaves? A l'aspect d'un courage aussi mou, le tyran frémit et s'agite, il fait un dernier effort, et par un assemblée formidable, il menace et semble vouloir entamer la terre de la liberté. A la voix imposante de la loi, le paisible cultivateur abandonne sa charrue, le tendre berger quitte sa houlette, et tous à l'envi, prêtant l'oreille aux sous-guerriers de Mars qui les appelle, ils volent, ils se rangent sous les drapeaux de la liberté, ils vont partout où l'honneur les appelle; leur inexpérience, l'idée même de la mort ne peut les arrêter, une bouillante ardeur les entraîne, ils affrontent tous les dangers et, fondant avec impénosité sur leurs féroces ennemis, ils enfoncent leurs bataillons et les forcent de quitter un pays qu'il ne leur est plus permis de souiller; ils les poursuivent sans relâche et vont, jusque sur leur impur territoire, leur faire éprouver leur valeur et le juste châtement que mérite leur audace et leur témérité. Guillaume, qui les conduit, frémit de rage, et, saisi d'un juste effroi, il disparaît ne laissant dans sa fuite, aux vil-suppôts qui ramènent les débris de ses légions affaiblies, de ressource que dans la noire et basse perfidie. Mais si par une voie si honteuse, l'Anglais jadis si sûr, si généreux, se glorifie encore d'une conquête qu'il ne doit qu'à son or corrompueur et à son infâme séduction, qu'il sache, ce présomptueux insulaire, que c'est dans sa conquête même qu'il va trouver la juste récompense de son crime et fixer son tombeau.

« L'arrivée de sages et hardies sentinelles de la vigilance couronne tant de glorieux succès; de nouveaux commissaires, anges tutélaires envoyés pour purifier la terre, se présentent. A leur aspect le hideux royalisme, la fière aristocratie, le dangereux et tremblant modérantisme, le tortueux fédéralisme cachés sous les replis d'un faux et séduisant patriotisme, tous ces monstres tremblent, tombent, sont anéantis, et l'empire régénéré n'offrira plus bientôt que de vrais enfants de la nature, incapables de trahir jamais ses droits sacrés.

« Voilà votre ouvrage, représentants d'un peuple républicain fier et généreux, il vous reste encore à y poser la dernière main; fermes à vos postes, terminez donc l'édifice sublime de la liberté d'une nation qui en est si jalouse et qui vous a revêtus d'une confiance sans bornes. Accomplissez enfin, avant de vous séparer, le chef-d'œuvre du bonheur non seulement des Français, mais bientôt de tout le genre humain. Tel est le vœu des amis de la société des vrais sans-culottes de Puymirol.

« Montagne sainte, inexpugnable, contre laquelle se briseront toujours les flots impétueux de la tyrannie, de la trahison, sois toujours inébranlable. Nos bras armés pour ta défense t'assurent les succès dus à ta constance, à ta fermeté. Nos yeux sont sans cesse fixés sur toi et nos vies dépendent de ton triomphe. Grâce à ta philosophie, tous les honteux préjugés vont rentrer dans le néant, la raison éternelle va reprendre son empire et nous vivrons heureux puisque tu as juré de sauver la République.

« Les membres composant la Société des Sans-Culottes de Puymirol, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne.

« BIANA, président; RIVIÈRE, secrétaire;  
DELBOUTIER, secrétaire. »

N° 117.

*Rognac [Rougnac], département de la Charente (1).*

« De la Société républicaine séant dans la commune de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, le 20<sup>e</sup> jour du premier mois de la seconde année de la République invincible.

« Citoyen Président,

« La Société républicaine de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, me charge de vous faire passer un extrait de la délibération de ce jour. Elle adhère de toute son âme aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers et au décret du douzième jour du premier mois de la seconde année de la République française; elle prie la Convention de confirmer l'élection qu'elle vient de faire de son desservant, en le nommant provisoirement leur curé. Persuadée que nos augustes représentants approuveront et confirmeront cette conduite, attendu que c'est un républicain décidé, faisant le plus grand bien dans la commune en prêchant le civisme et le républicanisme dans les hameaux, faisant revenir plusieurs citoyens égarés par le fanatisme et attachés à leurs anciens préjugés, la Société n'a cru mieux faire qu'en le nommant pour la commune, et de le faire jouir du traitement attaché à son service, car le département ne lui accordait, en qualité de desservant, que 700 livres. Cette somme était trop modique pour sa nourriture et son entretien. Elle attend avec la plus grande impatience la confirmation de la Convention nationale sur son élection, par une loi émanée de son sein.

« La Société invite la Convention de rester à son poste jusqu'à une paix solide et honorable qui aura cimenté le bonheur des sans-culottes, comme vous le verrez dans l'extrait de notre délibération en date de ce jour, et suis avec fraternité,

« J. JACQUEY, secrétaire; GERMON, secrétaire. »

*Extrait du registre de la Société républicaine, séant à Rognac [Rougnac], canton de la Vallette, département de la Charente (2).*

Aujourd'hui, le vingtième jour du premier mois de la seconde année de la République, une et indivisible, la Société républicaine de Rognac, canton de la Vallette, département de la Charente, applaudit aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers, et au décret du 12<sup>e</sup> jour du premier mois de l'an second de la République française, qui met en état d'arrestation 63 députés, déshonorant de tout son cœur que ce fussent les derniers traîtres de la République. Elle invite ses augustes représentants de rester à leur poste jusqu'à ce qu'une paix solide et honorable qui aura cimenté le bonheur des sans-culottes (*sic*).

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(2) *Ibid.*